

Pour un Pacte d'excellence bruxellois

ENSEIGNEMENT Rudi Vervoort veut des enveloppes dédiées à la capitale

- Pour Rudi Vervoort, Bruxelles concentre tous les maux de l'enseignement.
- A défaut de pouvoir régionaliser la matière, il veut un traitement différencié pour répondre aux besoins de la capitale.

Partout où ça va mal, c'est pire à Bruxelles... Présentant ses vœux à la presse mardi après-midi, et plaçant ses paroles dans un prisme « enseignement », Rudi Vervoort a dressé un tableau peu reluisant de la capitale. Pauvreté grandissante, porte d'entrée de l'immigration, croissance démographique plus importante qu'ailleurs... « Bruxelles est un miroir grossissant de tous les maux de notre enseignement ». De là à appeler à « penser cette politique de manière bruxello-bruxelloise », il n'y a qu'un pas...

Jusqu'à régionaliser l'enseignement ? Le Premier bruxellois, régionaliste convaincu, ne va cependant pas jusque-là. « Mon discours n'est pas un appel à régionaliser l'enseignement, nous précise-t-il. Dans l'état actuel des choses, sachant que tout cela devrait être équilibré et que la Flandre ne le fera de toute façon pas, ce n'est pas réaliste. »

Vervoort appelle pourtant réfléchir en dehors du cadre convenu dans l'institu-

tion sœur, la Fédération Wallonie-Bruxelles. « Personne n'ose rêver à un "Pacte bruxellois pour un enseignement d'excellence" ? Moi bien ! Ce sera même un axe déterminant de mon discours dans les prochaines années. J'aspire à faire bouger les lignes en matière d'enseignement à Bruxelles. »

Son rêve a d'ailleurs des allures de projet. Bruxelles s'est déjà engagée dans plusieurs réalisations comme la création de nouvelles places, la modernisation des écoles en déficit d'image, la lutte contre le décrochage scolaire, et le développement numérique mais ce n'est pas suffisant. Rudi Vervoort aligne quatre exigences. D'abord, un abaissement de l'âge d'obligation scolaire à 3 ans (pour « donner la chance à tous, notamment via une mise à niveau de tous les enfants dans leur connaissance du français et une attention dès le plus jeune âge pour la connaissance du néerlandais »). Ensuite, un allongement du tronc commun afin de lutter contre le décrochage scolaire (« c'est une mesure de bon sens. Contrairement à mon homologue wallon, j'estime que l'en-

seignement crée des futurs citoyens et pas des futurs travailleurs uniquement »). Encore : un maximum de 15 élèves par classe dans les quartiers fragilisés. Enfin, une gratuité effective de l'école et un encadrement renforcé avec une heure d'étude dirigée pour chaque enfant.

« Vous savez, précise le leader bruxel-

lois, implémenter un tronc commun jusqu'à 15 ou 16 ans sans revoir à la baisse les normes d'encadrement dans les quartiers difficiles, ce sera peine perdue ».

Mettre Bruxelles au cœur

Reste que transformer les rêves en réalité sans régionaliser sera d'autant plus complexe qu'il touche là à des compétences communautaires, voire fédérales. Le problème, estime-t-il, se situe dans les négociations pour constituer le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles : « J'ai connu des épisodes où Bruxelles passe systématiquement au second plan. Le Pacte d'excellence est une nécessité, mais dans sa mise en œuvre, il faut que Bruxelles soit au cœur ! ».

Aussi, à défaut de réécrire un Pacte qui prend parfois des allures de chemin de croix pour ses promoteurs, Vervoort parie sur une différenciation dans les processus de financement. « Une enveloppe générale est une chose mais il est tout à fait possible au sein de cette enveloppe de consacrer des parties permettant de réserver un traitement plus favorable à Bruxelles. La Flandre l'a compris, elle qui investit massivement dans la création de places dans la capitale ».

Le « Pacte bruxellois pour un enseignement d'excellence » passe, au minimum, par cette condition dont Rudi Vervoort, c'est promis, fera un axe déterminant des prochaines négociations. ■

ERIC BURGRAFF

SOCIAL

Les allocations familiales en 2020

C'était dans l'air du temps, mais le ministre-président Rudi Vervoort (PS) a été le premier à l'assurer et à l'assumer publiquement, ce mardi : le nouveau système d'allocations familiales ne

sera pas prêt avant 2020 en Région bruxelloise. Par contre, il estime qu'un accord conclu pour la fin mars est atteignable dans la majorité régionale, avec mise en œuvre en 2020, donc. La semaine passée, alors que la ministre en charge Céline Fremault (CDH) avait évoqué les deux dates, le dépu-

té d'opposition Ecolo Alain Maron avait jugé que le cap de 2019 était impossible à atteindre (vu la longueur du processus législatif et la lourdeur du processus de transfert de la compétence). Pour rappel, les entités fédérées doivent préciser, pour le 31 mars, si elles décident de reprendre la compétence en 2019 ou en 2020. La Wallo-

nie et la Flandre penchent plus pour 2019, à ce stade. L'hypothèse d'un départ asynchrone des entités fédérées n'est pas à exclure. A l'inverse de la présidente de la Fédération bruxelloise du PS, Laurette Onkelinx, Rudi Vervoort n'a pas plaidé pour une majorité alternative.

A.-C.B.